



Luxembourg, le 27 septembre 2021

Motion pour une résiliation immédiate de la convention avec la société de gardiennage privée G4S et la mise en oeuvre d'une politique anti-drogues intégrale

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

Considérant :

- que par une convention en date du 27-04-2021, le Collège échevinal a chargé la société de gardiennage privée *G4S de la* surveillance des installations et infrastructures communales/mobilier urbain dans certains quartiers de la ville, de la surveillance de l'extérieur de certains bâtiments communaux et de la surveillance des horodateurs/parcmètres dans un périmètre défini des quartiers Gare, Bonnevoie et Ville-Haute ;
- qu'en incluant dans la définition des prestations à fournir par le cocontractant privé la surveillance des horodateurs/parcmètres dans les périmètres indiqués des quartiers Gare, Bonnevoie et Ville-Haute, le collège échevinal a poussé son cocontractant à patrouiller de l'un à l'autre de ces horodateurs et à se livrer ainsi à une mission de maintien de l'ordre public, bien que cette mission régalienne soit réservée exclusivement à la Police Grand-Ducale ;
- que l'objectif d'une surveillance générale de la voie publique par des sociétés de gardiennage privées ressort d'ailleurs clairement des déclarations répétées de Madame la Bourgmestre Lydie Polfer et de Monsieur l'Échevin Laurent Mosar ;
- que l'accompagnement des agents de sécurité privés par des chiens dans les quartiers Gare et Bonnevoie, qui figure dans la convention avec *G4S*, tout comme dans les conventions précédentes avec *GDL*, implique l'utilisation potentielle des chiens comme une arme, élément de risque supplémentaire invoqué à plusieurs reprises dans les réunions du conseil communal depuis novembre 2020 ;
- que l'incident grave de l'attaque canine début septembre dans l'avenue de la Gare de la part de la société de gardiennage privée *G4S* constitue un indice clair d'une activité de surveillance de la voie publique par les agents de *G4S*;
- que la mission leur confiée a induit les vigiles privés à assumer une action de maintien d'ordre public dépassant de très loin leurs compétences et leurs pouvoirs ;
- qu'au-delà de l'illégalité de la convention avec *G4S*, la vidéo de l'attaque canine montre très clairement que les « maîtres-chiens » de *G4S* avaient manifestement perdu le contrôle de leur animal, qu'ils ne disposaient dès lors pas de la compétence nécessaire et que leur activité de surveillance était et est susceptible de mettre en danger les citoyens ;
- qu'on peut tout au plus se réjouir que des blessures plus graves aient été évitées cette fois-ci ;

Mettant en évidence :

- qu'une politique affirmée du tout sécuritaire ne peut en aucun cas apporter une solution aux problèmes existants ;
- qu'au-delà de l'aménagement adéquat de l'espace public et des moyens répressifs, qui doivent être du ressort exclusif de la Police Grand-Ducale et de notre Etat de droit, il convient de privilégier la mise en oeuvre d'une véritable politique anti-drogue, basée sur la prévention, le travail social et l'aide aux toxicomanes ;

Demande au Collège échevinal

- de résilier immédiatement la convention avec *G4S* ;
- de se conformer à la Constitution et à la loi et de n'entamer aucune nouvelle convention de surveillance de la voie publique avec une société de gardiennage privée ;
- de se donner les moyens au niveau de la ville et des quartiers touchés, en matière d'aménagement et de prévention, de travail social et d'aide aux toxicomanes, à l'instar de ce qui avait été proposé par une motion de politique intégrale présentée en date du 1^{er} mars 2021 au sein de cette enceinte.

Tom Krieps
Conseiller communal
LSAP

Guy Foetz
Conseiller communal
déi Lenk

Christa Brömmel
Conseillère communale
déi gréng